



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 4 avril 2017

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régional d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur le SAGE ORB LIBRON (34)**

**n° saisine 2017-4775
n° MRAe 2017AO29**

Par courrier reçu par la DREAL le 2 janvier 2017, la commission locale de l'eau du SAGE Orb Libron a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de SAGE au titre de l'article R122-17 du Code de l'environnement relatif à la procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 2 avril 2017 (article R122-21 du Code de l'environnement).